CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E37664** **VALABLE JUSQU'AU** **29/09/2027**

ÉDITÉ LE 03/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2001

Forme juridique : SARL

Capital : 300 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 313800716

Siret : 313 800 716 00059

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4400563

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001 520393/34

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001 520393/34

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : SARL CHELMAS

349 RUE DU GENERAL DE GAULLE
51530 CRAMANT

Téléphone : 03 26 51 35 00 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
CHELMAS FREDERIC GÉRANT

Site Internet :

E-mail : sarl.chelmas@chelmas.com

Effectif moyen : 31 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 11 167 756 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	31	27/05/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/07/2026 08:50

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.